



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Dix-neuvième session
28 avril-9 mai 2014

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Bhoutan

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.14-10724 (F) 140314 180314



* 1 4 1 0 7 2 4 *

Merci de recycler



I. Introduction

1. Depuis la présentation de son premier rapport dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) en décembre 2009, le Bhoutan a enregistré deux progrès majeurs. Le dixième plan quinquennal (2008-2013) a été mené à bien et les deuxièmes élections législatives se sont déroulées avec succès en juillet 2013. Le Parti démocratique du peuple est arrivé au pouvoir avec l'obtention de 32 sièges à l'Assemblée nationale. Le Druk Phuensum Tshogpa a remporté 15 sièges, s'affirmant en tant que parti d'opposition. Les élections générales ont été supervisées par l'Union européenne et d'autres observateurs internationaux.
2. En décembre 2009, le Bhoutan avait reçu 99 recommandations, en avait accepté 75 et avait pris note des 24 restantes ou avait expliqué sa position à leur sujet.
3. Le Gouvernement royal du Bhoutan soumet son rapport national en prévision du deuxième cycle de l'EPU, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce rapport présente les mesures importantes que le Gouvernement a prises pour mettre en œuvre les recommandations qui lui ont été adressées lors du premier EPU en décembre 2009, améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain et surmonter les difficultés liées à la réalisation de ces objectifs.

II. Méthodologie et processus de consultation

4. L'élaboration du présent rapport a été coordonnée par le Ministère des affaires étrangères à la suite d'un vaste processus de consultations auprès de différents ministères, organes et organismes, comme le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé, la Commission du bonheur national brut et d'autres organes concernés, comme la Commission nationale pour les femmes et les enfants.
5. Le Ministère a tenu plusieurs réunions avec les organismes susmentionnés avant d'établir le rapport. Une réunion nationale des parties prenantes a eu lieu pour le valider, avec la participation d'organisations de la société civile qui y ont apporté des contributions très utiles. Les auteurs du rapport ont rigoureusement tenu compte des orientations énoncées dans la décision 6/102 du Conseil des droits de l'homme (**Recommandations 98 et 99**).

III. Mise en œuvre des recommandations

6. Le Gouvernement actuel, dirigé par le Premier Ministre, Tshering Tobgay, est résolu à faire respecter la primauté du droit, à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux de chaque Bhoutanais et à renforcer la démocratie dans le pays.
7. Depuis 2009, le Bhoutan a également pris de nombreuses initiatives qui n'entrent pas dans le champ des recommandations formulées lors du premier EPU. Ces initiatives sont présentées dans la section du rapport qui leur est consacrée.
8. Le Bhoutan reconnaît l'importance du rôle joué par l'ensemble de ses partenaires de développement dans la mise en œuvre des recommandations. Dix recommandations (**Recommandations 88 à 97**) demandent à la communauté internationale d'apporter au Bhoutan une assistance financière et technique afin de lui permettre d'honorer divers engagements et obligations dans le cadre du Conseil des droits de l'homme. L'appui qui a été fourni par les partenaires de développement du Bhoutan a permis au Gouvernement de réaliser des progrès importants dans la mise en œuvre des recommandations reçues lors du premier EPU. Environ 34,45 % du montant total révisé des ressources allouées dans le cadre du dixième plan quinquennal (environ 152 660 000 000 de ngultrum) ont été versés par des institutions spécialisées des Nations Unies et des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux.

IV. Cadre normatif et institutionnel de protection et de promotion des droits de l'homme

A. Les droits fondamentaux et la Constitution

9. La Constitution du Bhoutan garantit et protège les droits fondamentaux de tous les citoyens et prévoit des recours rapides et utiles lorsque ces droits sont violés. L'article 7 de la Constitution garantit et protège les droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, le droit à la liberté de parole, d'expression et d'opinion, ainsi que le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ces droits ne peuvent être restreints sauf à l'issue d'une procédure régulière. Les paragraphes 3, 5 et 6 de l'article 9 obligent l'État à créer une société civile, à défendre les droits de l'homme et la dignité, à garantir les droits fondamentaux et la liberté du peuple, à exercer la justice en s'appuyant sur des procédures équitables, transparentes et diligentes, et à proposer l'aide juridictionnelle pour garantir la justice.

B. Cadre législatif

10. Réaffirmant l'attachement permanent du Bhoutan à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, le Parlement a adopté un certain nombre de dispositions législatives au cours de la période considérée (**Recommandations 21 et 22**):

- a) Loi relative à la gestion des catastrophes, 2013;
- b) Loi sur la prévention de la violence dans la famille, 2013;
- c) Loi sur les mécanismes parallèles de règlement des différends, 2013;
- d) Loi sur le réseau routier, 2013;
- e) Loi relative à l'adoption d'enfants, 2012;
- f) Loi relative à la protection des consommateurs, 2012;
- g) Loi sur la prise en charge et la protection des enfants, 2011;
- h) Loi portant modification du Code pénal, 2011;
- i) Loi portant modification du Code civil et du Code de procédure pénale, 2011;
- j) Loi sur la lutte contre la corruption, 2011;
- k) Loi sur l'eau, 2011;
- l) Loi portant modification de la loi sur le mariage, 2009.

11. Les deux chambres du Parlement, l'Assemblée nationale et le Conseil national ont créé 17 commissions, dont la Commission des droits de l'homme, la Commission des questions relatives aux femmes, aux enfants et à l'égalité des sexes, la Commission de la gouvernance et la Commission des affaires sociales et culturelles, entre autres. Ces commissions sont essentielles au fonctionnement des deux chambres et offrent aux parlementaires la possibilité d'examiner des questions politiques complexes et de consulter l'opinion publique sur ces thèmes.

12. Pendant le mandat du premier gouvernement, la Commission des droits de l'homme a contribué de manière significative à l'amélioration des conditions carcérales dans le pays. Elle s'est rendue dans plusieurs prisons et les recommandations qu'elle a adressées en vue d'améliorer les infrastructures, les installations et les conditions de vie des détenus ont été prises en considération par les autorités compétentes.

C. Renforcement du pouvoir judiciaire (Recommandation 47)

13. Le Bhoutan est résolument attaché à la primauté du droit et la Constitution garantit le droit à un procès équitable et impartial. Cela est possible dans la mesure où l'appareil judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du corps législatif. Les autorités judiciaires contribuent à ce que la démocratie soit fermement ancrée dans la culture gouvernementale du pays.

14. Le pouvoir judiciaire a clairement montré son indépendance au travers du jugement rapide de la Cour suprême dans la première affaire constitutionnelle marquante du pays qui a confronté le Gouvernement à l'opposition en août 2010. La Cour suprême a confirmé la décision de la Haute Cour selon laquelle le Gouvernement avait commis une erreur en procédant à la révision des taxes sans suivre le processus législatif. Le Gouvernement a respectueusement accepté la décision qu'il a mise en œuvre immédiatement, ce qui montre bien la délimitation claire des pouvoirs entre les trois branches du Gouvernement et la présence d'un État de droit fort.

15. Depuis 2009, les capacités des autorités judiciaires ont été augmentées par la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des institutions et le développement des infrastructures. En plus du tribunal présent dans chacun des 20 districts, d'autres tribunaux ont été établis dans l'ensemble des 15 sous-districts, améliorant ainsi l'accès de la population à la justice. Le Bhoutan a aujourd'hui un important vivier d'avocats qualifiés et un pourcentage élevé de juges ayant suivi une formation professionnelle.

16. L'Institut national des études juridiques du Bhoutan a été créé en 2011 afin d'offrir une formation juridique continue au personnel judiciaire et à d'autres acteurs de l'administration de la justice. Il a organisé de nombreuses formations à l'intention des avocats, des juges et des fonctionnaires de police sur les codes de bonne conduite, les procédures civiles et pénales, entre autres. Cet institut a également fourni des formations à l'échelon local sur les modes parallèles de règlement des différends afin de mettre à profit les avantages de ces mécanismes sur les procédures judiciaires et d'augmenter l'efficacité du système judiciaire. Les droits des femmes et des enfants ont également été incorporés aux formations sur les modes parallèles de règlement des différends afin de sensibiliser les esprits à l'échelle locale et de donner à ces groupes les moyens d'utiliser ces mécanismes. En outre, des représentants des pouvoirs publics et des juges se sont rendus au Tribunal administratif fédéral de Suisse en 2013, où ils ont reçu une formation non seulement dans le domaine des procédures judiciaires mais aussi des droits de l'homme (**Recommandation 88**).

D. Mesures de lutte contre la corruption

17. Le Gouvernement a renforcé les principaux organes constitutionnels en promulguant des dispositions législatives et réglementaires qui aideront ces institutions dans l'exercice de leurs mandats. Depuis 2009, la transparence, la responsabilité financière et la lutte contre la corruption sont renforcées grâce à la réalisation d'un audit régulier du Gouvernement, des institutions et des organisations publiques par l'Autorité royale de contrôle, un organisme indépendant, et à la mise en place de mesures volontaristes par la Commission anticorruption. Les lois sur lesquelles s'appuient ces organes chargés de la lutte contre la corruption sont notamment: la loi sur la lutte contre la corruption (2011), la disposition réglementaire relative à la déclaration de patrimoine (2012), la disposition réglementaire relative à l'exclusion (2013) et la disposition réglementaire sur la restriction des donations (2013). La Commission anticorruption a également introduit de nombreux outils visant à prévenir la corruption comme l'évaluation de l'intégrité nationale, la gestion du risque de corruption, le diagnostic d'intégrité, la déclaration de patrimoine, entre autres, afin de lutter contre la corruption dans le secteur public. Des programmes d'éducation populaire ont par

ailleurs été introduits dans 19 dzongkhags¹ et 196 gewogs² afin de sensibiliser la population sur le sujet. Selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International, le Bhoutan se classe actuellement au trente et unième rang sur 177 pays, ce qui représente une amélioration de 18 points par rapport à 2009, où il occupait la quarante-neuvième place. En Asie du Sud, le pays occupe la première place, grâce aux efforts collectivement consentis par les organes de contrôle qui, notamment, adoptent les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays avant de lancer de nouvelles initiatives (**Recommandation 12**).

E. Commission nationale pour les femmes et les enfants

18. La Commission nationale pour les femmes et les enfants est un organe indépendant qui coordonne l'ensemble des politiques et des activités relatives à la protection et à la promotion des droits des femmes et des enfants. Cette commission étudie également d'autres questions transversales relatives aux droits de l'homme, telles que la violence contre les femmes, la traite des êtres humains ou les droits de l'enfant. Elle reçoit l'appui continu du Gouvernement par le biais d'une assistance technique et financière. En outre, un juriste a été nommé au sein de la Commission en 2012, ce qui vient renforcer ses compétences juridiques (**Recommandations 10 et 11**).

F. Organisations de la société civile

19. Les organisations de la société civile prennent de plus en plus de place et jouent un rôle toujours plus important dans la société. La plupart des organisations de la société civile présentes au Bhoutan s'emploient à venir en aide aux groupes vulnérables et marginalisés sur le plan économique et, à cette fin, contribuent également à la formulation de politiques dans certains domaines. Il existe aussi des organisations communautaires, à savoir des groupes communautaires informels et ruraux, composés de bénévoles, qui œuvrent également dans l'intérêt des groupes vulnérables.

20. Créée en mars 2009 afin de superviser la constitution et le fonctionnement des organisations de la société civile, l'Autorité chargée des organisations de la société civile veille à l'établissement d'organisations saines et sérieuses, à même d'atteindre les buts et les objectifs qu'elles déclarent. En juin 2013, 33 organisations étaient enregistrées auprès de l'Autorité et leur nombre augmente.

21. Par l'intermédiaire du mécanisme de financement des organisations de la société civile, constitué de fonds mis en commun par les partenaires de développement du pays, l'Autorité chargée des organisations de la société civile a accordé des subventions d'environ 50 millions de ngultrum à plus de 75 % des organisations de la société civile enregistrées afin de favoriser la mise en œuvre de leur mandat. Plus de 20 organisations de la société civile, non enregistrées, ont bénéficié de la même manière de subventions importantes.

22. L'Autorité chargée des organisations de la société civile continuera de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des organisations enregistrées et de celles qui se créent par la mobilisation de ressources, de sorte que, à long terme, elles puissent non seulement jouer un rôle essentiel et complémentaire, qui s'ajoute à celui du Gouvernement, mais aussi devenir des entités indépendantes et autofinancées.

G. Renforcement de la démocratie et développement d'une solide culture démocratique (Recommandation 45)

23. En avril 2008, le Bhoutan est devenu la plus jeune démocratie, lorsque le premier gouvernement démocratiquement élu est arrivé au pouvoir. Les observateurs internationaux, y compris l'Union européenne (UE), ont déclaré que les élections avaient été libres et régulières et qu'elles s'étaient déroulées conformément aux normes internationales en vigueur. L'élément le plus remarquable du processus démocratique au Bhoutan réside dans le fait que le passage de la monarchie à la démocratie a été engagé à l'initiative du quatrième Roi du Bhoutan de manière harmonieuse et pacifique.

24. Le processus démocratique a été consolidé par le bon déroulement des élections locales en 2011 et du deuxième tour des élections législatives en 2013, auxquelles des observateurs internationaux comme l'UE ont assisté. Quatre partis politiques étaient en lice en 2013, contre deux en 2008, ce qui avait donné lieu à un processus électoral dynamique.

25. Des organes constitutionnels fondamentaux ont été créés, et des lois et des règlements ont été mis en place pour faciliter la réalisation de leur mandat. En outre, afin de promouvoir la bonne gouvernance, plusieurs initiatives ont été prises pour renforcer la gestion des services publics; ainsi, par exemple, des réformes de la fonction publique ont été faites et des mesures visant à améliorer l'efficacité des services publics ont été adoptées.

26. Des efforts sont également fournis pour diffuser en permanence des informations afin de faire mieux connaître le processus électoral et démocratique, avec la participation de toutes les parties prenantes. À l'approche du second tour des élections législatives et des élections locales, la Commission électorale du Bhoutan a entrepris plusieurs mesures, dont l'organisation de campagnes de sensibilisation, afin d'encourager les Bhoutanais, en particulier les femmes et les jeunes, à prendre pleinement part au processus électoral et démocratique (**Recommandation 57**).

27. La Commission électorale du Bhoutan a inauguré des «clubs démocratiques» dans les établissements scolaires et les institutions. Elle a en outre mis sur pied un réseau de bénévoles en charge de fonctions d'information, de communication et d'éducation auprès des électeurs et un réseau pour la promotion de la démocratie au Bhoutan. Ces initiatives renforceront l'éducation et la promotion de normes électorales élevées grâce à une plus large participation de la population (**Recommandation 57**).

28. Le Gouvernement a toujours reconnu et salué le rôle indispensable que jouent les médias dans le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance en contrecarrant l'exercice d'un pouvoir arbitraire et en exigeant des dirigeants qu'ils rendent compte de leurs actes et agissent de manière transparente. Il existe un cadre juridique fort qui promeut et protège la liberté et l'indépendance des médias. La Constitution bhoutanaise garantit la liberté de parole, d'opinion et d'expression, ainsi que la liberté de la presse, de la radio et de la télévision et d'autres formes de diffusion de l'information par voie électronique (**Recommandation 50**).

29. Les médias bhoutanais se sont développés en très peu de temps. En 2012, le pays comptait 12 journaux locaux, 7 stations de radio et 2 chaînes de télévision d'information. Les éditoriaux et le contenu des médias ne font l'objet d'aucune censure et expriment ouvertement des points de vue forts et indépendants qui reflètent la montée en puissance d'une presse indépendante. Les rencontres mensuelles avec la presse sont l'une des nombreuses initiatives lancées par les différents gouvernements qui se sont succédé pour garantir aux médias l'accès à l'information. La Fondation des médias du Bhoutan a été créée en 2010 par un décret royal afin de favoriser le développement de médias forts et responsables. Le Gouvernement a également organisé différents programmes, ateliers et séminaires pour développer le professionnalisme des médias (**Recommandation 51**).

30. Néanmoins, le faible taux d'alphabétisation, le petit nombre d'habitants et un marché dont la taille est restreinte mettent en péril la durabilité du développement des médias dans le pays.

31. Le passage à la démocratie a sensiblement amélioré l'accès de la population à l'information. Le paragraphe 3 de l'article 7 garantit le droit à l'information. En conséquence, un projet de loi sur le droit à l'information a été élaboré puis présenté pour examen à la première session de la deuxième législature. Ce projet de loi fait l'objet d'un débat animé et une campagne de sensibilisation est actuellement en cours. Le projet de loi sera de nouveau examiné lors de la prochaine session du Parlement.

32. Les organisations de la société civile, tant celles qui sont enregistrées que celles qui ne le sont pas, contribuent au renforcement de la démocratie et de la culture démocratique par des activités d'éducation civique, des séances de formation, des ateliers, des forums, des programmes médiatiques et des travaux de recherche. Des séminaires spécialisés et des conférences ont été organisés par différents centres de recherche et ont permis de mieux appréhender la démocratie au Bhoutan.

H. Promouvoir une culture des droits de l'homme par la sensibilisation et l'éducation (Recommandations 16 et 46)

33. Avec l'aide des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres partenaires bilatéraux, de gros progrès ont été faits dans les domaines du renforcement des capacités liées aux droits de l'homme et de la sensibilisation de la population à cette question, par le biais d'ateliers, de séminaires, de conférences et de manifestations sociales. Ils ont également permis aux principales parties prenantes d'évaluer la situation des droits de l'homme dans le pays et d'œuvrer en vue de remédier aux carences.

34. Des progrès importants ont été faits dans le domaine du développement des interventions axées sur la protection de l'enfance et de l'institutionnalisation du renforcement des capacités en ce qui concerne les droits de l'enfant. La Commission nationale pour les femmes et les enfants a mis sur pied, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un programme de formation dans le domaine des droits de l'enfant. En outre, les agents des organismes concernés sont régulièrement formés à la protection de l'enfance, notamment à des méthodes élémentaires de gestion des cas. Les fonctionnaires de police, les avocats, les professionnels du droit privé, les inspecteurs du travail, les dirigeants locaux ainsi que les chefs des établissements monastiques bénéficient d'activités de sensibilisation et de formation portant sur la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la loi sur la protection de l'enfance (2011), les procédures judiciaires adaptées aux enfants et les problèmes liés à l'égalité des sexes. Les dirigeants locaux des 205 gewogs ont été formés aux droits et à la protection des enfants, ce qui contribuera à la protection des droits de l'enfant à l'échelon local.

35. Plus de 170 chefs d'établissements scolaires ont reçu des orientations concernant les questions relatives aux activités de conseil et à la protection de l'enfance. Une adaptation a été faite d'un manuel de formation au soutien psychosocial dans les situations d'urgence, qui a été distribué auprès de volontaires pour la jeunesse et de conseillers scolaires. Des organismes importants comme la Commission nationale pour les femmes et les enfants, le Département de la jeunesse et des sports, le Département de la gestion des catastrophes ainsi que des organisations de la société civile comme RENEW et ABS ont été formés à assumer des fonctions de formation dans le domaine de la protection de l'enfance dans les situations d'urgence.

36. Plus de 600 membres des communautés, enfants, décideurs et parlementaires ont été sensibilisés aux droits et à la protection des enfants à l'occasion du lancement du Rapport sur la situation des enfants dans le monde 2012. Plus de 3 000 étudiants du premier cycle universitaire et enseignants ont été sensibilisés aux différentes lois nationales, notamment à la législation sur la protection de l'enfance. Des clubs juridiques ont été créés dans 24 établissements scolaires pilotes implantés dans les 20 districts du pays. Ils permettent de sensibiliser les enfants aux questions juridiques et de leur communiquer des informations s'y rapportant.

37. La Commission nationale pour les femmes et les enfants, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a organisé un atelier de sensibilisation sur la lutte contre la traite des êtres humains à l'intention des forces de l'ordre et d'autres parties prenantes œuvrant dans les districts frontaliers. Des réunions de haut niveau sur la traite des personnes ont donné lieu à une analyse de la situation et à la formulation d'un protocole d'action visant à prévenir les cas de traite.

38. Une étude sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes a été réalisée en 2012. Ses conclusions sont régulièrement diffusées par le biais des médias et d'ateliers de sensibilisation. La campagne du Secrétaire général de l'ONU intitulée «Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes» a été lancée en 2013 avec le concours de différents secteurs. Cette participation multisectorielle renforcera les efforts du Gouvernement visant à mieux sensibiliser la population sur la violence à l'égard des femmes. Dans le cadre de la campagne, la loi sur la prévention de la violence dans la famille (2013) a fait l'objet d'un travail de sensibilisation auprès des services responsables du maintien de l'ordre et des étudiants et enseignants de l'enseignement supérieur, entre autres. En septembre 2013, la Police royale du Bhoutan a lancé un programme de partenariat entre la police et la population, appelé «Les amis de la police», pour une meilleure sensibilisation aux questions relatives à la violence dont les femmes sont victimes. Le Bhoutan a également participé à la campagne One Billion Rising, lancée en février 2013 pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes (**Recommandation 38**).

39. Des séminaires sur les droits de l'homme et le bouddhisme ont été organisés par l'Université royale du Bhoutan dans quatre dzongkhags différents; une vidéo sur les droits de l'homme et la Constitution du Bhoutan a été produite et diffusée à des fins de sensibilisation; une brochure sur les droits de l'homme contenant une traduction de la Déclaration universelle des droits de l'homme a également été publiée et distribuée.

40. L'Institut national des études juridiques a lancé une série d'émissions télévisées et de conférences sur des thèmes juridiques, un programme pour la diffusion du droit en milieu rural, des colloques et des séminaires, dans le but de sensibiliser la population aux droits de l'homme.

41. Le Gouvernement a toujours considéré qu'il était prioritaire d'encourager les jeunes à devenir des citoyens productifs et responsables par l'éducation. De ce fait, plusieurs programmes dédiés à la santé et à l'épanouissement des jeunes visent à inculquer aux jeunes scolarisés et non scolarisés des valeurs morales et des compétences importantes. En outre, le programme d'éducation au bonheur national brut (BNB) a été lancé en 2010 dans les établissements scolaires afin d'introduire les valeurs et les principes du bonheur national brut dans le système éducatif. Ce programme vise à garantir la justice et l'équité dans la gestion des établissements scolaires. Plusieurs établissements ont d'ailleurs fait état d'une amélioration visible du comportement des étudiants et d'un plus grand respect pour les différentes cultures et traditions (**Recommandation 17**).

42. Les activités menées par les organisations de la société civile permettent aussi de mieux sensibiliser la population aux droits et responsabilités inhérents à la liberté d'expression ainsi qu'à la citoyenneté. La voix des régions rurales se fait par ailleurs mieux entendre grâce aux initiatives que lancent ces organisations.

V. Mise en œuvre des recommandations regroupées par thème

A. Droit à l'éducation (Recommandations 70 et 71)

43. Le paragraphe 16 de l'article 9 de la Constitution énonce que l'État doit assurer une éducation gratuite à tous les enfants d'âge scolaire jusqu'à la dixième année, généraliser l'accès à l'enseignement technique et professionnel et permettre à tous d'accéder à l'enseignement supérieur sur un pied d'égalité, en fonction du mérite. Le projet de politique relatif à l'éducation nationale renforce la Constitution en affirmant que tous les enfants bhoutanais, y compris ceux ayant des besoins particuliers, doivent avoir accès à une instruction élémentaire de qualité (jusqu'à la dixième année ou un niveau équivalent), gratuite (s'agissant des frais de scolarité et des manuels scolaires) et équitable. Le Gouvernement est de toute évidence attaché à cette cause puisque 24,39 % du montant total des fonds alloués au onzième plan quinquennal sont affectés à des secteurs sociaux comme l'éducation et la santé.

44. À l'heure actuelle, le taux net d'inscription dans les écoles primaires s'établit à 96 %, ce qui dénote une amélioration de 4 % par rapport au taux net de scolarisation enregistré en 2009 (91,82 %). Quant au taux net de scolarisation dans l'enseignement de base, il s'établit à 94 % contre 88,36 % en 2009. En outre, le taux net de scolarisation ajusté³ est estimé à 98,5 %, ce qui prouve que la quasi-totalité des enfants bhoutanais ont accès à l'enseignement primaire. En outre, pour le onzième plan quinquennal, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire et l'enseignement de base qui soit respectivement de 98 % et de 96 %. Pour cela, il continue de faire de l'enseignement primaire gratuit pour tous les enfants une priorité.

45. Le Bhoutan a également réalisé des progrès remarquables concernant l'égalité des sexes dans l'éducation. L'indice de parité dans l'enseignement est de 1,02, ce qui montre que, dans l'ensemble, il n'y a pas d'inégalité majeure entre les garçons et les filles dans le système éducatif bhoutanais. Ce chiffre est le résultat d'une politique de création d'écoles primaires et de classes élargies, de distribution gratuite de manuels et de fournitures scolaires et de mise en place de services d'internat et de cantine scolaire, en particulier dans les régions rurales et reculées, afin d'encourager l'inscription et l'assiduité des enfants, surtout des filles issues de milieux fragiles. En outre, afin de permettre aux enfants des familles pauvres et à ceux qui doivent parcourir une longue distance à pied d'aller à l'école, des repas gratuits sont distribués aux enfants scolarisés selon les besoins. Dans les internats, du personnel est affecté à la prise en charge des jeunes enfants (**Recommandation 66**).

46. Pour répondre aux besoins des enfants vulnérables, et notamment pour offrir des services d'assistance préscolaire aux enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés, le Gouvernement a entrepris de créer des centres communautaires pour la protection et l'épanouissement de la petite enfance. Cette initiative, qui concerne les enfants de 3 à 5 ans, propose gratuitement des programmes de stimulation précoce et de préparation à l'école dans les communautés locales. Actuellement, on compte 118 centres de ce type dans tout le pays, y compris ceux dirigés par des organisations de la société civile et des entreprises. Le Gouvernement a l'intention de créer 135 centres supplémentaires dans le cadre du onzième plan quinquennal (**Recommandation 33**).

47. Traduisant l'engagement du Gouvernement en faveur de l'éducation pour tous, en particulier les enfants handicapés, le projet de politique nationale en matière d'éducation énonce que tous les enfants, indépendamment de leurs aptitudes, de leur lieu d'habitation ou de leur origine, doivent jouir de l'égalité d'accès à l'éducation et de l'égalité des chances en la matière, et que les écoles et instituts doivent tous intégrer des mesures tenant compte des besoins éducatifs particuliers dans leur projet académique.

48. En outre, une étude en deux étapes sur la prévalence du handicap chez les enfants âgés de 2 à 9 ans a également été réalisée en 2012 afin d'évaluer l'ampleur et la prévalence du handicap dans le pays. Le rapport constitue un outil important pour les décideurs, les chercheurs, les professionnels, les organisations de la société civile et les volontaires attachés à promouvoir la participation et le bonheur de ces enfants en toute équité. Cette étude sert aussi de guide pour repérer les régions et les zones nécessitant des services ciblés et adaptés aux besoins spéciaux, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé.

49. Pour contribuer à répondre à la nécessité de fournir des services d'éducation spécialisés, un groupe de l'enseignement spécialisé a été établi au sein du Ministère de l'éducation. Le Bhoutan a en outre organisé son premier séminaire régional sur l'insertion scolaire des enfants handicapés en décembre 2013.

50. À l'heure actuelle, huit établissements scolaires prennent en charge les enfants ayant des besoins particuliers et deux établissements scolaires proposent des services spécialisés destinés aux enfants ayant un handicap visuel ou auditif. En juin 2013, 259 enseignants, accueillant ce type d'élèves, avaient reçu une formation sur l'intégration scolaire des enfants handicapés. Pendant le onzième plan quinquennal, les centres de services de 15 établissements scolaires, y compris les 8 actuels, seront améliorés et modernisés. Un réseau de coordonnateurs relevant de différents secteurs a également été créé et leurs rôles ont été définis de façon à répondre aux besoins des enfants handicapés. De la même manière, un nombre grandissant d'organisations de la société civile offrent des services éducatifs aux enfants ayant des besoins particuliers (**Recommandations 33 et 34**).

B. Droit à la santé

51. Tous les Bhoutanais bénéficient de services de santé gratuits du niveau primaire au niveau tertiaire en vertu de la Constitution. L'article 9 (par. 21 et 22) de la Constitution dispose que «L'État garantit l'accès gratuit aux services de santé publique de base dans la médecine moderne et dans la médecine traditionnelle» et que «L'État s'efforce d'assurer une sécurité en cas de maladie ou de handicap ou de manque de moyens de subsistance adéquats pour des raisons indépendantes de la volonté». Ces dispositions constitutionnelles témoignent de la volonté du Gouvernement d'offrir des soins de santé universels, gratuits et de qualité à tous les Bhoutanais.

52. Pour garantir que tous les Bhoutanais aient accès à des services de santé gratuits, une politique nationale globale en matière de santé a été lancée en juillet 2011; elle comprend une feuille de route visant à atteindre tous les objectifs nationaux et internationaux liés à la santé. Pour l'heure, la couverture de santé primaire est estimée à 90 %. Il y a actuellement trois établissements de santé pour 10 000 personnes. La politique nationale de santé met l'accent sur la nécessité de construire des établissements de santé accessibles en moins de trois heures et de mettre en place des services de santé qui répondent aux besoins des personnes handicapées. Le Gouvernement a l'intention de garantir un accès aux services de professionnels de la santé, sur l'ensemble du territoire, par le biais de solutions technologiques. Malgré la sévère pénurie de médecins et de personnel médical qualifié, les autorités bhoutanaises ont également mis en œuvre une politique visant à établir trois médecins dans chaque district et sont sur le point d'y arriver (**Recommandation 69**).

53. En outre, au titre de la politique nationale de santé, le Gouvernement est tenu de favoriser les établissements et les services de santé accessibles aux personnes handicapées. Aussi, des services de physiothérapie sont fournis dans 22 hôpitaux de 18 districts et tout nouvel établissement de santé construit dans le cadre du onzième Plan quinquennal, en particulier tout nouvel hôpital, offrira des services accessibles aux personnes handicapées (**Recommandation 66**).

54. Des progrès considérables ont été réalisés quant au développement des capacités du système de santé, ce qui s'est traduit par de meilleurs résultats dans le domaine de la santé. De nombreuses mesures, comme le recrutement de médecins étrangers, l'engagement d'agents sanitaires bénévoles originaires de divers pays, la réintégration, sur une base contractuelle, de médecins bhoutanais qui avaient démissionné, l'offre d'un appui financier aux étudiants en médecine inscrits dans des établissements privés, le lancement du Programme accéléré pour infirmiers, entre autres, ont permis d'accroître le nombre de professionnels de la santé dans le pays. En parallèle, l'Institut royal des sciences de la santé et l'Institut de médecine traditionnelle, deux établissements bhoutanais majeurs en matière d'enseignement médical, ont formé des professionnels dans diverses branches de la santé et de la médecine traditionnelle. Un programme de licence de santé publique et un programme de licence en soins infirmiers et obstétricaux ont respectivement été mis en place en 2010 et en 2012 au sein de l'Institut royal des sciences de la santé, ce qui, à long terme, se traduira par une meilleure qualification des professionnels de la santé.

55. La promulgation de la loi sur l'Université des sciences médicales du Bhoutan et son application en 2012 répondent à une initiative majeure du Gouvernement visant à assurer un enseignement professionnel de la médecine au sein du pays et, ainsi, à remédier à la grave pénurie de professionnels de la santé et de domaines connexes et à garantir l'accès des Bhoutanais à des services de santé de qualité assurés par des professionnels qualifiés (**Recommandation 69**).

56. Le Ministère de la santé a également révisé son Plan national stratégique (2012-2016) de manière à garantir que les services de santé répondent aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés, en particulier les personnes vivant avec le VIH/sida, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe et les transgenres. Cette mesure vise à promouvoir le droit de ces personnes d'avoir accès à des services de qualité en matière de prévention, de traitement, de soin et d'appui correspondants (**Recommandation 30**).

57. En outre, le Ministère de la santé a réalisé les études suivantes pour comprendre la prévalence et la propagation du VIH/sida:

- a) Évaluation rapide de la stigmatisation des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et des transgenres (2012-2013);
- b) Identification et recensement des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes et des transgenres (2012);
- c) Enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des travailleurs migrants et des jeunes scolarisés et non scolarisés (2012-2013);
- d) Surveillance dans le cadre des mégaprojets hydroélectriques (2013).

58. Lhaksam, une organisation de la société civile défendant les droits des personnes vivant avec le VIH/sida, a été créée en 2009. Elle intervient efficacement pour faire connaître la situation difficile que connaît ce groupe vulnérable et lutte contre la stigmatisation sociale associée à cette maladie.

C. Réduction de la pauvreté

59. Le principal objectif du dixième Plan quinquennal était de réduire le taux de pauvreté, qui s'élevait à 23,2 % en 2007, à 15 % en 2013. En 2012, le taux de pauvreté était de 12 %, ce qui représentait une avancée majeure dans la lutte contre la pauvreté. La réduction de la pauvreté reste néanmoins l'une des principales priorités (**Recommandation 65**).

60. L'objectif global du onzième Plan quinquennal est l'autonomie et un développement socioéconomique qui soit respectueux de l'environnement et qui profite à tous. Dans ce contexte, la réduction de la pauvreté est l'un des 16 principaux domaines de résultats du Plan national. Le Gouvernement prévoit de réduire encore le taux de pauvreté afin de le ramener à 5 % d'ici à 2018. Outre la pauvreté économique, le Gouvernement s'est aussi fixé l'objectif audacieux de réduire la pauvreté multidimensionnelle de 25,8 % en 2010 à 10 % en 2018.

61. Le onzième Plan quinquennal vise également tout spécialement à répondre aux besoins des groupes vulnérables, en prévoyant des études approfondies en vue de définir des objectifs de base et des interventions appropriées (**Recommandations 30 et 31**).

62. Le Gouvernement continuera de réduire la pauvreté et d'agir en faveur des groupes vulnérables de la société par le biais d'interventions ciblées, comme (**Recommandation 66**):

a) Le Programme d'avancement de l'économie rurale, qui vise à remédier à l'extrême pauvreté dans les 126 villages reconnus dans le cadre du dixième Plan quinquennal comme étant les plus marginalisés du pays. Le Programme d'avancement de l'économie rurale I, appliqué en tant que projet pilote pendant le dixième Plan quinquennal, visait à fournir une aide ciblée à 10 villages. Compte tenu de son succès, 116 villages ont été choisis pour bénéficier du Programme d'avancement de l'économie rurale II dans le cadre du onzième Plan quinquennal;

b) Le Programme de redressement national, lancé et mené par le Bureau de Gyalpoi Zimpon⁴ dans le but de réduire la pauvreté en améliorant la base d'actifs découlant de la production des ménages marginalisés, en fournissant à ces derniers des terrains appropriés, un soutien provisoire aux moyens de subsistance et des services socioéconomiques;

c) Le Programme de renforcement de l'autonomie des administrations locales, qui vise à garantir que toutes les administrations locales disposent des infrastructures de base et des ressources financières nécessaires pour exécuter efficacement leur mandat;

d) Le Programme spécial en faveur des groupes vulnérables, qui répond aux besoins des personnes âgées, des personnes ayant des aptitudes différentes et des jeunes en situation de vulnérabilité;

e) Des interventions ciblées dans les domaines de la santé et de l'éducation, qui amélioreront la situation des districts qui présentent de mauvais résultats dans ces domaines.

63. En outre, des organisations de la société civile, telles que Tarayana Foundation, collaborent avec le Gouvernement et œuvrent à la réduction de la pauvreté dans les zones les plus reculées du pays.

D. Parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Recommandations 67 et 94)

64. Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle est l'un des objectifs clefs que le Ministère de l'agriculture et des forêts doit remplir dans le cadre du onzième Plan quinquennal, tandis que la sécurité alimentaire et une production alimentaire durable constituent l'un des principaux domaines de résultats nationaux du Gouvernement. Pour atteindre cet objectif, plusieurs programmes ont été mis au point. Une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, élaborée avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a déjà été soumise au Gouvernement pour approbation. Une fois acceptée, cette politique garantira que la sécurité alimentaire et nutritionnelle soit traitée avec le rang de priorité voulu et intégrée dans tous les plans de développement. Un Programme-cadre pour le pays, mis au point en partenariat avec la FAO, est également en place.

65. Reconnaissant l'importance d'une éducation de la jeunesse bouthanaise aux questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement continue de soutenir le Programme d'agriculture scolaire, qui est en vigueur dans 173 écoles et dans le cadre duquel les écoles sont encouragées à devenir autonomes en cultivant des légumes et en élevant du bétail. Ce programme donne également lieu à une collaboration économique fructueuse entre les écoles et les communautés locales et permet la promotion de la production locale de légumes.

66. En 2013, l'agriculture et la sécurité alimentaire étaient enseignées dans 20 établissements d'enseignement secondaire, à titre expérimental, en tant que matière facultative. Cette nouvelle matière a été très appréciée et sera dispensée dans d'autres établissements au cours du onzième Plan quinquennal en fonction de la demande et de la disponibilité des ressources.

E. S'attaquer au chômage des jeunes (Recommandations 63 et 64)

67. Le taux de chômage global est passé de 4 % en 2009 à 2,1 % en 2012. Si ce taux reste faible et n'est pas préoccupant au regard des tendances mondiales, la situation au Bhoutan est néanmoins critique, le taux de chômage parmi les jeunes étant beaucoup plus élevé que la moyenne nationale.

68. L'élaboration de la Politique nationale pour l'emploi fait partie des mesures importantes qui ont été prises pour lutter contre le chômage. Elle définit des stratégies qui visent à accélérer la création d'emplois, améliorer les conditions de travail et assurer l'égalité des chances, ainsi qu'à former une main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins du marché du travail.

69. Reconnaissant qu'il importe de promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les jeunes, le Gouvernement a créé une Division de l'entrepreneuriat et du travail indépendant au sein du Ministère du travail et des ressources humaines en juillet 2010. Cette nouvelle division est chargée de promouvoir le travail indépendant par le biais de l'entrepreneuriat dans des industries créatives comme le secteur des services et l'industrie manufacturière. La Division procède à des études d'impact, des études de suivi, des activités de sensibilisation et d'orientation au sujet de l'entrepreneuriat et offre également des cours de base et des cours approfondis sur l'entrepreneuriat aux jeunes intéressés. En outre, certaines organisations de la société civile et organisations privées promeuvent et soutiennent l'entrepreneuriat.

70. Pour régler le problème du chômage, le Ministère du travail et des ressources humaines a lancé de nombreux programmes, parmi lesquels des programmes d'orientation professionnelle, des programmes de développement de l'entrepreneuriat et des programmes de stage. Le Ministère a également fait paraître plusieurs publications, comme les Manuels sur le marché du travail, les Manuels d'orientation et le Règlement de 2012 pour la sélection et le recrutement, qui visent à aider les personnes en recherche d'emploi. Pour aider les jeunes à faire les bons choix d'orientation, des stages et des cours d'orientation sont proposés dans tous les établissements d'enseignement secondaire du pays.

71. Grâce aux nombreuses mesures prises par le Gouvernement, le chômage des jeunes est passé de 12,9 % en 2009 à 7,3 % en 2012.

F. Traite des êtres humains (Recommandation 43)

72. La traite au Bhoutan est un phénomène minime; les cas relevés sont rares et isolés. Le Gouvernement a néanmoins fait d'importants efforts de contrôle et de surveillance dans ce domaine.

73. De nouveaux textes de loi, notamment la loi sur la protection de l'enfance (2011), définissent la traite de manière détaillée, conformément aux conventions de l'Organisation des Nations Unies. En outre, le Code pénal du Bhoutan, tel que modifié en 2011, donne une définition plus complète de la traite. La Commission nationale pour les femmes et les enfants, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, procède à la mise au point d'un mode opératoire normalisé pour les cas de traite.

74. Ces mesures ont conduit à une collaboration renforcée entre le Gouvernement et les partenaires non étatiques ainsi qu'à un partenariat avec les organisations concernées au-delà des frontières nationales.

75. Des programmes de renforcement des capacités sont régulièrement mis en œuvre, à des fins de sensibilisation accrue à ce problème. La Commission nationale pour les femmes et les enfants travaillera en collaboration étroite avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet «Renforcer les moyens à la disposition du Gouvernement et de la société civile pour lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains au Bhoutan» pendant une période de trois ans à compter du début de l'année 2014.

G. Faire part à la communauté internationale de l'expérience du Bhoutan en ce qui concerne le bonheur national brut (BNB) (Recommandations 83 et 84)

76. Le Bhoutan est à l'origine de la résolution A/RES/65/308 intitulée «Le Bonheur: Vers une approche globale du développement», dont 68 pays se sont portés coauteurs. La résolution a été adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 juillet 2011. La résolution sur le bonheur reconnaît la poursuite du bonheur en tant qu'objectif fondamental et universel de l'être humain ainsi que la nécessité *«d'adopter la croissance économique dans une optique plus large, plus équitable et plus équilibrée, qui favorise le développement durable, l'élimination de la pauvreté, ainsi que le bonheur et le bien-être de tous les peuples»*.

77. Conformément à la résolution, le Bhoutan a organisé une «Réunion de haut niveau sur le bonheur et le bien-être: Définir un nouveau paradigme économique», tenue le 2 avril 2012 au Siège de l'ONU, à New York. Le rapport de cette réunion a été soumis au Secrétaire général de l'ONU par le Premier Ministre bhoutanais en juin 2012 et présenté à la communauté internationale au sommet Rio+20 à Rio de Janeiro.

78. Conformément à la recommandation formulée à la réunion de haut niveau, le Bhoutan a chargé un groupe de travail composé de 63 experts internationaux de divers domaines de travailler sur le modèle économique proposé. La première réunion du groupe de travail s'est tenue au Bhoutan du 30 janvier au 2 février 2013. Un Secrétariat du nouveau paradigme de développement a aussi été établi à Thimphu et chargé de coordonner et de faciliter le travail des groupes de travail d'experts. Le rapport a été présenté à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2013.

79. Le Bhoutan attache une grande importance à cette initiative qui, selon lui, contribuera au programme de développement pour l'après-2015 et à la nécessité d'une approche du développement qui soit globale et qui aille au-delà du PIB. Inspirée par cette initiative, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 30 mars Journée internationale du bonheur.

H. Coopération avec les organes régionaux et internationaux (Recommandation 18)

Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) (Recommandation 87)

80. En avril 2010, le Bhoutan a accueilli le seizième Sommet de l'ASACR intitulé «Green and Happy South Asia» («Pour une Asie du Sud écologique et heureuse») et a assuré la présidence de l'Association pour la première fois. La Déclaration du Jubilé d'argent et la Déclaration ministérielle sur les changements climatiques ainsi que la signature de la Convention sur la coopération dans le domaine de l'environnement et de l'Accord de l'ASACR sur le commerce des services font partie des principaux résultats du Sommet. En tant que Président de l'ASACR, le Bhoutan a dirigé ses travaux et accueilli plusieurs réunions et événements importants et de haut niveau, tels que:

- a) La réunion des ministres des finances, en août 2010;
- b) Le Conseil des ministres de l'ASACR, en février 2011;
- c) La réunion des ministres des affaires intérieures des États membres de l'ASACR, en juillet 2011;
- d) La réunion des services de l'immigration des États membres de l'ASACR, en juillet 2011;
- e) La réunion des ministres de l'environnement des États membres de l'ASACR, en septembre 2011;
- f) La réunion des présidents des commissions d'attribution de bourses universitaires, en avril 2012;
- g) La réunion des coordonnateurs nationaux pour le renforcement des dispositifs de l'ASACR, en avril 2012;
- h) La Conférence des présidents de juridictions des États membres de l'ASACR, en mai 2013;
- i) La Conférence de l'Association juridique de l'ASACR, en mai 2013;
- j) La réunion de la Banque alimentaire de l'ASACR, en novembre 2013;
- k) Le Festival littéraire de l'ASACR, en décembre 2013.

81. Le Secrétariat du Fonds de développement de l'ASACR ainsi que le Centre de foresterie de l'ASACR ont également leur siège au Bhoutan.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

82. Le Bhoutan continue de coopérer avec le CICR pour s'assurer que sa législation et ses pratiques en matière de lutte contre le terrorisme concordent avec ses obligations au regard du droit international humanitaire. Ainsi, la Convention de Genève a été traduite en dzongkha et est actuellement examinée avant d'être publiée pour diffusion. En outre, le Bhoutan continue d'accueillir des membres de la délégation régionale du CICR basée à New Delhi. Depuis 2009, des représentants du Gouvernement participent à la Session de formation pour l'Asie du Sud et à la Conférence de l'Asie du Sud sur le droit international humanitaire, qui sont organisées par le CICR en Asie et dans la région. Le Bhoutan a également accueilli la quatrième Conférence de l'Asie du Sud sur le droit international humanitaire, qui s'est tenue à Thimphu du 26 février au 1^{er} mars 2013 (**Recommandation 82**).

I. Coopération avec les mécanismes des droits de l'homme

83. Pour témoigner de leur volonté de coopérer de manière constructive avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, les autorités bhoutanaises ont adressé une invitation permanente au Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation.

VI. Application des recommandations visant tout particulièrement les groupes vulnérables (Recommandations 30 et 31)

A. Les femmes (Recommandations 25 et 27)

84. Au Bhoutan, les femmes jouissent comparativement d'une grande indépendance et des mêmes chances que les hommes dans de nombreux domaines. Dans le cadre des systèmes d'héritage matrilineaires traditionnels de la plupart des communautés, les femmes ont pleinement accès à la terre et à la propriété et jouissent aussi dans la plupart des cas d'un réel pouvoir de décision concernant les biens et les affaires familiales. Même s'il n'existe pas de formes de discrimination manifestes et institutionnalisées, des lacunes restent à combler et le Gouvernement s'y emploie.

85. La Commission nationale pour les femmes et les enfants, en collaboration avec la Banque mondiale, a élaboré une note sur la politique en matière d'égalité entre les sexes, qui vise à évaluer les résultats en termes de promotion de l'égalité des sexes, à repérer les domaines qui méritent davantage d'attention et à proposer des mesures politiques. En outre, une évaluation de la situation des femmes dans différents secteurs a été faite. Ces documents aideront le Gouvernement à déceler les lacunes qui persistent et à les combler.

1. Violence à l'égard des femmes (Recommandations 35, 36, 37, 38 et 39)

86. Des études réalisées antérieurement indiquent que la majorité des victimes de la violence intrafamiliale sont des femmes. Aussi, une loi sur la prévention de la violence intrafamiliale a été promulguée le 1^{er} mars 2013. La loi, rédigée au cours d'un processus inclusif qui a associé les parties prenantes et le grand public, a une portée et un champ d'application de grande ampleur. Elle garantit à toutes les victimes, où qu'elles résident, une voie de recours judiciaire rapide et impartiale. Elle facilite l'accès à des recours immédiats et efficaces et la protection des victimes et prévoit des mesures qui visent à garantir que les organismes concernés donnent plein effet à ses dispositions.

87. La loi de 2013 sur la prévention de la violence intrafamiliale établit des procédures précises pour favoriser l'accès à la justice des femmes victimes de violences. Des règles en matière de prévention de la violence intrafamiliale sont aussi en cours d'élaboration. L'Institut national des études juridiques a pris de nombreuses mesures pour améliorer l'accès des victimes à la justice: il a notamment mis en place des formations relatives aux procédures de traitement des affaires de violences à l'égard des femmes à l'intention des forces de l'ordre, il a informé les victimes de leurs droits, il a intégré les droits des femmes dans les formations aux modes parallèles de règlement des différends et a proposé des formations sur les modes parallèles de règlement des différends à des dirigeantes locales. Il a aussi régulièrement organisé, à l'intention des juges, des sessions de formation sur les lois qui ont une incidence sur la vie des femmes et des enfants. En outre, les secrétaires judiciaires des tribunaux de district ont été formés aux procédures qui tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des enfants, l'objectif de cette mesure étant d'accélérer l'enregistrement des affaires et les auditions (**Recommandation 48**).

88. Reconnaissant qu'il importe de créer, au sein de la Police royale du Bhoutan, une division spéciale et indépendante qui réponde aux besoins des femmes et des enfants, les autorités bhoutanaises ont établi une division distincte, chargée de la protection des femmes et des enfants le 1^{er} mars 2013. Cette division veille à ce que tous les groupes sur le terrain exécutent leur mandat lié à la protection des femmes et des enfants en fournissant des services de prévention, de protection et d'assistance. Des unités de protection des femmes et des enfants ont été établies dans quatre districts. D'autres unités seront établies dans deux autres districts, le plan final prévoyant l'établissement d'une unité/d'un bureau de protection des femmes et des enfants dans chacun des 20 districts du pays. Outre le maintien de l'ordre, les unités de protection des femmes et des enfants sont chargées de collaborer avec la société civile et d'autres organismes à des activités d'éducation sur les droits des femmes et des enfants. Les unités gèrent également une base de données sur la violence à l'égard des femmes et des enfants (**Recommandation 42**).

89. Le nombre de femmes dans la police a considérablement augmenté. Actuellement, il y a environ 80 femmes employées dans l'ensemble des unités et départements de protection des femmes et des enfants. Selon l'article 20 de la loi sur la prévention de la violence dans la famille (2013), au moins une femme devrait être nommée dans chaque unité ou département de protection des femmes et des enfants. Étant donné qu'il est prévu de mettre en place une unité ou un département de protection des femmes et des enfants dans chaque district, le nombre de femmes travaillant sur la question de la violence à l'encontre des femmes va augmenter.

90. RENEW, une organisation de la société civile, participe activement à la prévention de la violence intrafamiliale et à l'action visant à aider les victimes à devenir des personnes autonomes et productives dans la société. Des services de réadaptation et de conseil, des abris temporaires, des services d'avocat ou de conseil et des programmes de développement des compétences sont également offerts aux victimes.

2. Intégrer le principe d'égalité entre les sexes dans les plans et politiques de développement (**Recommandation 15**)

91. L'intégration du principe d'égalité entre les sexes faisait pleinement partie du dixième Plan quinquennal du pays; avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, un Plan d'action national pour la parité entre les sexes 2008-2013 avait été élaboré pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce plan est actuellement à l'examen; les résultats préliminaires indiquent que des progrès ont été faits dans les domaines d'intervention. Le onzième Plan quinquennal prévoit des programmes visant à combler les lacunes qui demeurent.

92. Le onzième Plan quinquennal vise à accorder une plus grande place à la parité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes dans tous les plans et les politiques nationaux; il en résulte que les secteurs ont intégré des activités fondées sur le principe d'égalité des sexes dans leur onzième Plan quinquennal. Parmi ces activités, on peut citer les activités de renforcement des capacités des dirigeantes, l'octroi de bourses aux filles de milieux défavorisés, la mise en place d'infrastructures adaptées aux besoins des filles dans les écoles et l'établissement de centres pour la protection et l'épanouissement de la petite enfance.

93. Le réseau de coordonnateurs nationaux pour la promotion de l'égalité des sexes établi en 2006 pour garantir l'intégration du principe d'égalité entre les sexes dans les divers politiques et plans sectoriels, qui comprend des représentants d'entités clefs du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé, fonctionne toujours et se réunit régulièrement pour coordonner et mettre en œuvre les politiques. La Commission nationale pour les femmes et les enfants, en tant que membre du Comité d'examen des politiques de la Commission du bonheur national brut, examine toutes les politiques sous l'angle de l'égalité des sexes et fait des propositions pour garantir que les politiques répondent aux besoins des femmes, y compris en éliminant les stéréotypes (**Recommandation 23**).

94. Le Plan actuel, dans lequel a été intégré le principe d'égalité entre les sexes, prévoit en outre l'établissement d'un budget qui respecte le principe d'équité entre les sexes et définit des domaines prioritaires, comme l'éducation, l'emploi, l'administration, la prise de décisions et les violences sexistes. Conscient de l'utilité de la budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes pour garantir la mise en œuvre de tous les plans fondés sur le principe d'égalité des sexes, le Gouvernement encourage l'établissement de budgets respectueux du principe d'équité entre les sexes aux niveaux national et local.

3. Lutter contre les inégalités entre les sexes dans l'éducation (Recommandations 72, 73, 74 et 75)

95. La parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et l'enseignement de base a été atteinte et les disparités entre les sexes ont été réduites dans l'enseignement secondaire; corriger les écarts entre les sexes en ce qui concerne le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur reste une priorité.

96. Pour comprendre les raisons du faible nombre de filles inscrites dans les échelons supérieurs de l'enseignement, une étude intitulée «Glass Ceiling in the Educational Curve for Girls – assessing girl's participation in education at higher secondary level in Bhutan» («Plafond de verre dans la courbe de l'éducation des filles – évaluation de la présence des filles dans l'enseignement secondaire supérieur au Bhoutan») a été menée en 2009. L'étude révèle que des interventions ciblées sont nécessaires pour davantage prendre en compte le principe de l'égalité des sexes dans l'éducation. Depuis, le Gouvernement a pris des mesures, comme la création d'infrastructures adaptées aux besoins des filles, le lancement de programmes de sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes et de conseil, la mise en place d'aides financières et d'autres formes d'aide pour les filles provenant de milieux défavorisés et l'amélioration de la qualité de l'enseignement en général pour que les filles restent scolarisées. Des organisations de la société civile et des entreprises accordent également des bourses à des étudiantes.

97. Le Programme d'éducation pour atteindre le bonheur national brut vise également à enseigner des compétences nécessaires à la vie courante, comme le raisonnement critique et la prise de décisions éclairée, qui permettront aux étudiants, aux enseignants et à la communauté en général de comprendre les problèmes et les défis liés à l'égalité des sexes et de collaborer pour les résoudre.

98. Le programme d'éducation non formelle constitue une méthode efficace d'alphabétisation de base et d'enseignement de compétences pratiques aux adultes, en particulier dans les zones rurales. Il a largement contribué à l'alphabétisation des femmes et favorisé l'accès de ces dernières à l'éducation. En 2012, 953 centres proposaient ce programme contre 756 en 2009 dans l'ensemble des 20 districts. Plus de 70 % des personnes inscrites à ces programmes sont des femmes. En outre, le programme de formation continue, qui est offert dans 21 écoles et instituts dans l'ensemble du pays, attire toujours plus de femmes. C'est ainsi que le taux d'alphabétisation des femmes adultes est passé de 38,7 % en 2005 à 45,2 % en 2013.

99. Le Gouvernement a pour principe de ne pas empêcher les femmes enceintes ou mariées de poursuivre leurs études. Le personnel éducatif, y compris les conseillers et les enseignants, conseille les jeunes mères et les encourage à poursuivre leurs études.

4. Participation des femmes à la vie politique (Recommandations 56, 58 et 59)

100. La Commission nationale pour les femmes et les enfants, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les partenaires bilatéraux, a fait établir des études en vue de cerner précisément la participation politique des femmes et de définir des recommandations politiques pour combler les écarts de participation entre hommes et femmes:

- a) Participation des femmes aux élections locales de 2011;

b) Les femmes et les élections: évaluation de la place des femmes dans les élections locales et projet de stratégie pour accroître la participation des femmes en tant que candidates à ces élections.

101. Pendant la période qui a précédé les élections, les conclusions et les recommandations des études ont été constamment utilisées pour accroître la sensibilisation et combler les lacunes en vue de promouvoir et d'encourager la participation des femmes à la vie politique.

102. Malgré la baisse du nombre de femmes au Parlement, des évolutions positives ont été observées à l'occasion des dernières élections parlementaires. Sur les quatre partis politiques qui ont participé aux élections de 2013, deux étaient dirigés par des femmes. Aux deuxièmes élections générales, une femme a été élue et nommée ministre pour la première fois dans l'histoire du pays.

103. Des consultations locales sont régulièrement organisées pour susciter le débat sur la nécessité de mesures spéciales temporaires. En 2013, la Commission nationale pour les femmes et les enfants, avec la participation de parties prenantes clefs, a organisé un atelier pour étudier la possibilité de mettre en place des systèmes de quotas pour les femmes. Cet atelier a conduit à l'élaboration d'un plan d'action national pour l'égalité politique des femmes.

104. Le Gouvernement actuel s'est aussi engagé en faveur de l'autonomisation des femmes et a donné l'assurance qu'il étudierait la possibilité de mettre en place un système de quota de 20 % pour les femmes. L'établissement d'une législation sur les quotas pour les femmes a donc été intégré dans le onzième Plan quinquennal en tant qu'indicateur des principaux résultats nationaux.

105. Des organisations de la société civile, comme BNEW, ont organisé des formations dans les villages pour apprendre aux femmes à exercer des fonctions de commandement et les encourager à se porter candidates à des charges publiques locales. En 2013, BNEW a accueilli une série de réunions régionales en collaboration avec des organismes gouvernementaux pour sensibiliser l'opinion publique à la question de la participation des femmes à la vie politique et développer les qualités de dirigeantes des candidates.

5. Lutter contre les stéréotypes (Recommandations 23 et 24)

106. De nombreux programmes de sensibilisation sont régulièrement menés à l'intention des fonctionnaires de l'État sur le concept d'égalité entre les sexes et de répartition des rôles et sur les lois qui concernent les femmes et les enfants. Des programmes de formation sur les concepts liés à l'égalité des sexes sont aussi proposés aux acteurs du secteur privé aux niveaux national et local. Toutes ces mesures visent à démonter les stéréotypes et les rôles forgés par les pratiques culturelles et traditionnelles.

B. Enfants

107. Les droits de l'enfant sont consacrés par la Constitution, le Code pénal, et le Code de procédure civile et pénale. Le fait que le Bhoutan ait rapidement ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs montre que le Gouvernement est résolu à assurer la sécurité et le bien-être des enfants. Dans le onzième Plan quinquennal les enfants sont considérés comme étant l'un des groupes de population les plus vulnérables; c'est la première fois qu'un plan de développement consacre un volet à part entière à la protection de l'enfance (**Recommandation 32**).

108. Comme cela lui avait été recommandé, le Bhoutan a promulgué, le 31 mai 2011, la loi de 2011 relative à la prise en charge et à la protection de l'enfance, et le 5 janvier 2012, la loi de 2012 relative à l'adoption. La loi de 2011, appelée à faire date, constitue

un événement marquant pour ce qui est de la protection de l'enfance et renforce le cadre juridique établi en matière de prise en charge et de protection des enfants, conformément aux engagements pris par le Bhoutan en vertu de la Convention. Les textes d'application des deux lois précitées sont en voie d'élaboration (**Recommandation 6**).

109. Consciente que le pays devait adopter une approche systématique dans ce domaine, la Commission nationale pour les femmes et les enfants a entrepris en 2011 de passer en revue et d'évaluer l'ensemble du système de protection de l'enfance, ce qui a conduit à l'élaboration du Plan national d'action pour la protection de l'enfance. Celui-ci contient des dispositions relatives à l'application des deux lois de 2011 et de 2012 susmentionnées. Bien qu'axé sur la protection de l'enfance, le Plan prévoit également de promouvoir la participation et le développement des enfants; il sera mis en œuvre dans le cadre du onzième Plan quinquennal et ses différentes composantes ont été incorporées dans les programmes sectoriels de tous les organismes concernés. Il améliorera sensiblement la capacité du Gouvernement à prévenir la violence, les sévices et l'exploitation des enfants et à y faire face (**Recommandations 13 et 14**).

110. Un mécanisme sera établi dans le cadre du Plan national d'action pour assurer la protection des droits de l'enfant dans tous les contextes, y compris dans les structures de protection de remplacement. Un bureau chargé de la prise en charge et de la protection des enfants a été créé au sein de l'organe monastique central dans le souci de protéger et promouvoir les droits des garçons et des filles des monastères. Ce bureau, qui sera dirigé par un responsable de la protection de l'enfance désigné par les autorités, veillera à la protection des droits des enfants vivant en milieu monastique.

111. Le Plan national d'action pour la protection de l'enfance guidera l'élaboration d'un système global de protection de l'enfance destiné à protéger l'ensemble des droits fondamentaux des enfants, y compris des enfants vulnérables, comme ceux touchés par le VIH/sida ou présentant un handicap (**Recommandations 32 et 33**).

112. La Commission nationale pour les femmes et les enfants et Lhaksam se concertent sur toutes les questions concernant les enfants touchés par le sida. En coopération avec le Ministère de la santé et Lhaksam, la Commission procédera à une évaluation de leurs besoins afin de mieux comprendre leur situation. Cette étude permettra de réaliser des interventions ciblées pour améliorer leur protection, prise en charge et soutien (**Recommandation 30**).

113. L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est interdite par les articles 222, 223 et 224 de la loi de 2011 relative à la prise en charge et à la protection des enfants et les articles 373, 375, 377 et 379 du Code pénal. Des agents coordonnateurs reçoivent actuellement une formation en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales; des activités de sensibilisation sont également menées à intervalles réguliers (**Recommandation 44**).

114. Le Code pénal et le Code de procédure civile et pénale établissent expressément les procédures à suivre pour protéger les intérêts des enfants dans les affaires auxquelles ils sont parties et garantissent le respect de leur vie privée et la présence d'un adulte au procès. Les dispositions pertinentes régissent également les peines encourues par les enfants et permettent au juge de prononcer la libération conditionnelle ou le renvoi dans les foyers si la présence de l'enfant à l'audience n'est pas nécessaire. Plusieurs fonctionnaires de police ont été formés aux procédures adaptées aux besoins des femmes et des enfants et offrent des conseils aux enfants en conflit avec la loi. Les délinquants mineurs sont détenus dans des centres distincts disposant de services de réinsertion (**Recommandation 48**).

C. Personnes handicapées

115. Le Bhoutan a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2010 dans le souci de protéger et promouvoir la dignité inhérente à tous les êtres humains, en particulier les droits des personnes handicapées. Le Gouvernement est déterminé à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet instrument (**Recommandations 32, 1, 2, 4 et 9**).

116. Le Plan national d'action pour l'égalité des sexes 2008-2013, qui comprend un volet consacré aux personnes présentant un handicap mental ou autre, vise à donner aux personnes handicapées de meilleures chances de participer à la vie sociale dans des conditions d'égalité. Le réexamen de ce plan, qui est en cours, permettra de faire le point sur la situation et d'aider le Gouvernement à combler les éventuelles lacunes. (Concernant le droit à l'éducation et à la santé des personnes handicapées, voir la section précédente sur ce point.)

117. Le système de protection sociale de Sa Majesté a permis aux personnes handicapées démunies de bénéficier de diverses prestations de sécurité sociale, telles que des allocations mensuelles, l'octroi de bourses d'études aux enfants, la prise en charge intégrale des soins médicaux reçus à l'étranger, etc.

118. En outre, des organisations de la société civile, telles que le Fonds de développement de la jeunesse, le Centre de formation professionnelle Draktsho spécialisé dans la prise en charge des enfants et des adolescents ayant besoin d'une attention particulière, l'Association des personnes handicapées du Bhoutan et Ability Bhutan Society, participent activement à la mobilisation sociale sur les questions liées aux personnes handicapées et coopèrent avec le Gouvernement en vue de l'élaboration d'un programme visant à améliorer leur vie (**Recommandation 33**).

VII. Réalisations, meilleures pratiques et obstacles

A. Réalisations

119. Le Bhoutan est en voie d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, peut-être même plus tôt. Le taux de pauvreté est passé de 23,3 % en 2007 à 12 % en 2012. Actuellement, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 118 % et le taux net de ce même indice est de 96 %. Le taux de mortalité infantile a reculé, passant de 60,5 pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 47 pour 1 000 naissances vivantes en 2010, de même que le taux de mortalité maternelle, qui se situait à 146 pour 100 000 naissances vivantes en 2010. Le nombre de personnes infectées par le VIH a en revanche augmenté, passant de 38 en 2000 à 297 en 2012. Bien que la prévalence du VIH/sida soit faible, cette maladie est considérée comme un important problème de santé publique et le Gouvernement accorde un rang de priorité élevé à la lutte contre sa propagation. Les cas de paludisme ont fortement diminué: on en dénombrait 82 en 2012 contre 972 en 2009. La tuberculose a également régressé; le nombre de cas est passé de 1 332 pour 100 000 en 2010, à 1 156 cas pour 100 000 en 2012. À l'heure actuelle, 80 % du territoire bhoutanais est recouvert de forêts, dont 51 % sont des zones protégées. Le Bhoutan est un séquestreur net de dioxyde de carbone puisqu'il en absorbe plus qu'il n'en produit (**Recommandations 67, 68, 69, 85 et 86**).

B. Meilleures pratiques

1. Gratuité des services de soins de santé

120. Les soins de santé ont toujours été gratuits au Bhoutan, un engagement qui a été renforcé par son inscription dans la Constitution. Le Gouvernement prend même en charge les coûts des traitements médicaux, y compris les frais de voyage et de subsistance des patients envoyés à l'étranger pour y recevoir des soins spécialisés et des personnes qui les accompagnent. Les employés de la fonction publique ont également droit à un «congé maladie» payé d'un mois pour accompagner un proche envoyé à l'étranger pour traitement médical. Les personnels médicaux se rendent régulièrement dans les institutions religieuses, les écoles, sur les sites des mégaprojets et dans les prisons pour procéder à des examens médicaux et dispenser une éducation dans le domaine de la santé.

2. Gratuité de l'enseignement

121. Le Gouvernement assure la gratuité de l'enseignement pour tous les enfants du niveau préprimaire à la dixième année. Outre l'enseignement, les fournitures scolaires, les manuels, les articles de sport, l'hébergement et les repas sont aussi fournis gratuitement selon que de besoin et en fonction du lieu d'implantation des écoles. Pour qu'aucun enfant n'ait à marcher plus d'une heure pour se rendre à l'école, le Gouvernement a créé des écoles primaires dans les zones reculées; lorsque le nombre minimum d'élèves nécessaire pour qu'une école primaire soit construite n'est pas atteint, des classes aux effectifs plus nombreux sont prévues. Étant donné le relief montagneux et le caractère dispersé de l'habitat, il n'est pas toujours possible de faire en sorte que l'école soit accessible à pied. C'est pourquoi l'hébergement gratuit et les programmes de cantine scolaire gratuite demeurent essentiels pour encourager la fréquentation et l'assiduité scolaires, notamment des filles vivant dans des zones reculées et difficiles d'accès.

3. Système du *kidu* (protection sociale)

122. Le système du *kidu* est un filet de sécurité sociale mis en place sous la monarchie pour répondre aux doléances et besoins des groupes vulnérables tels que les personnes défavorisées, les indigents, les personnes handicapés ou les victimes de catastrophes naturelles, entre autres. Conscient de l'importance socioéconomique de ce système, Sa Majesté le Roi s'est rendu en personne sur le terrain dans tout le pays pour faire connaître le système du *kidu* à la population et l'a professionnalisé et réglementé en nommant des fonctionnaires au niveau des districts et des villages pour identifier les personnes en situation de vulnérabilité.

4. Éducation non formelle

123. Le Programme d'éducation non formelle a été lancé au début des années 1990 dans le but d'éliminer l'analphabétisme. Il a permis d'atteindre les communautés les plus reculées et d'améliorer de façon significative l'alphabétisation et l'accès des femmes à l'éducation. D'un point de vue général, il a joué un rôle essentiel dans la hausse du taux global d'alphabétisation des adultes, qui a atteint 55,3 %, et celui de toutes les tranches d'âge, qui est passé de 56 % en 2007 à 63 % en 2012. Ce programme a été salué par la communauté internationale et a remporté le prix Confucius d'alphabétisation de l'UNESCO en 2012. Il est également utilisé comme vecteur de communication pour faire passer des messages d'intérêt public importants aux communautés rurales et a facilité la participation de dirigeants potentiels aux élections locales.

C. Difficultés et contraintes

1. Immigration illégale

124. Le Bhoutan est un tout petit pays situé dans une région qui connaît d'importants mouvements de population du fait des facteurs inexorables de l'extrême pauvreté, de la dégradation de l'environnement et de l'instabilité politique. Depuis 1960, année de lancement du Plan de développement socioéconomique, le pays a dû faire face à un afflux d'immigrés en situation irrégulière attirés par de meilleures perspectives économiques, une densité de population avantageuse et une démographie faible.

125. Le problème des personnes qui vivent dans les camps à l'est du Népal n'est pas analogue à la situation habituelle des réfugiés; c'est un problème complexe qui trouve son origine dans l'immigration illégale. Le Bhoutan demeure déterminé à trouver une solution durable à cette question par la voie bilatérale, sur la base des accords déjà conclus par le Gouvernement bhoutanais et le Népal. Les voies de communication entre les deux pays sont toujours restées ouvertes. Le Bhoutan sait gré au Groupe restreint des efforts qu'il déploie pour réinstaller les personnes vivant dans les camps car il considère que de telles initiatives sont de nature à résoudre ce problème humanitaire qui se prolonge.

126. Étant un petit pays aux frontières ouvertes et perméables, le Bhoutan demeurera probablement confronté à la menace de l'immigration illégale. Le succès de ses efforts de développement continuera d'en faire une destination attrayante pour les migrants économiques. Si elle n'est pas maîtrisée, l'immigration illégale fera peser une menace grave sur la sécurité du pays et son entité politique et culturelle unique. Comme c'est le cas pour tous les petits États, la primauté du droit et le respect des règles et règlements en matière de nationalité et d'immigration sont, pour le Bhoutan, les seules garanties contre ces menaces.

2. Terrorisme

127. Le Bhoutan connaît de graves problèmes de sécurité qui sont liés à l'augmentation des activités terroristes sur son territoire. Elles sont le fait de groupes armés qui se sont constitués à l'étranger et ont fait part de leur intention d'entrer dans le pays pour atteindre leurs objectifs politiques par la violence. Ces groupes sont responsables des attentats à la bombe commis dans le pays avant la tenue des premières élections, en 2008. Depuis 2010, plusieurs engins explosifs improvisés ont été posés dans les districts du sud, dont huit ont explosé et blessé de nombreux civils. Le Bhoutan a besoin de toute la coopération et compréhension de la communauté internationale pour que les menaces terroristes ne compromettent pas sa réussite démocratique.

3. Pauvreté

128. Le Bhoutan a remporté un succès remarquable en matière de réduction de la pauvreté, dont le taux est actuellement de 12 %. L'élimination de la pauvreté n'est toutefois pas tâche aisée; des difficultés et des contraintes énormes demeurent et les progrès accomplis dans les districts et sous-districts sont très inégaux. Le pays doit également relever un défi supplémentaire, celui de réduire la pauvreté multidimensionnelle.

4. Problèmes d'accès

129. Le relief montagneux accidenté et l'habitat rural dispersé rendent la fourniture de services sociaux dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'approvisionnement en électricité et en eau potable, notamment, extrêmement difficile et onéreuse. Cela provoque également des migrations des régions rurales vers les villes, qui ont une incidence sur d'autres problèmes sociaux tels que la pauvreté, le chômage, la gestion des déchets, entre autres.

5. Chômage des jeunes

130. Bien que le chômage n'ait cessé de reculer au fil des ans, passant de 4 % en 2009 à 2,1 % en 2012, le fort taux de chômage des jeunes reste un problème majeur. Il est actuellement de 7,3 %, ce qui marque une nette amélioration par rapport à son niveau de 2009, qui était de 12,9 %, mais il demeure trois fois plus élevé que celui de la moyenne nationale. La situation s'aggravera dans les années à venir avec l'arrivée d'un nombre accru de diplômés universitaires sur le marché du travail. Pour couronner le tout, le taux de chômage des jeunes induit aussi toute une série de problèmes sociaux.

6. Situation macroéconomique actuelle

131. Depuis 2011, le pays est confronté à des problèmes de politique macroéconomique sans précédent qui tiennent à un ensemble de facteurs connexes, dont un afflux de capitaux en faveur du développement hydroélectrique, l'expansion rapide du crédit, l'accumulation successive de déficits des comptes courants avec l'Inde et, par voie de conséquence, une pénurie grave et persistante des réserves en roupies. Les mesures correctives prises pour remédier à ce dernier problème ont provoqué une contraction brutale du crédit dans le secteur bancaire, qui continue d'influer négativement sur les investissements privés et la croissance. Le Bhoutan doit donc d'urgence remédier à la pénurie de devises en roupies pour pouvoir être en mesure d'établir un cadre politique macroéconomique solide et de mettre effectivement en œuvre ses plans de développement.

7. Vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles

132. Le Bhoutan est un pays caractérisé par un relief accidenté et montagneux, des mouvements tectoniques actifs et des conditions géoclimatiques variables. Ces caractéristiques naturelles intrinsèques ainsi que des facteurs sociaux tels que la pauvreté, l'empiètement humain sur des versants vulnérables et le faible taux d'alphabétisation, notamment, ont fait du Bhoutan l'un des pays du monde les plus exposés aux catastrophes. Parce que le pays est proche de la limite des plaques tectoniques, tout le territoire est sismiquement actif, comme en attestent les tremblements de terre dont il est fréquemment victime.

133. Outre les tremblements de terre, la ceinture nord du pays est faite de lacs glaciaires potentiellement dangereux qui posent des risques d'inondations en cas de débordement, ce que les changements climatiques ne font qu'aggraver. Du fait de ces derniers, la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles ont augmenté ces derniers temps, au détriment de la vie, des biens et de l'environnement.

8. Sortie de la catégorie des PMA

134. Quant à une éventuelle sortie du Bhoutan de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), qui demeure un objectif ferme des autorités à l'horizon 2020, d'importants problèmes subsistent pour réunir les conditions requises à cette fin et surtout garder le rythme voulu une fois l'objectif atteint. Bien que les perspectives soient bonnes, le pays doit encore lever des obstacles majeurs pour renforcer son économie et mieux résister aux chocs exogènes au fur et à mesure qu'il entre dans l'économie et le système financier mondialisés. Les principales difficultés consistent, notamment, à atténuer la très forte vulnérabilité économique du Bhoutan.

VIII. Priorités, initiatives et engagements nationaux essentiels

A. Priorités

- a) Renforcer la démocratie et assurer l'essor d'une culture démocratique solide;
- b) Mettre en œuvre avec succès le onzième Plan quinquennal;
- c) Résoudre le problème du chômage des jeunes;
- d) Améliorer la situation macroéconomique actuelle.

B. Engagements

135. Le Bhoutan est déterminé à participer et contribuer aux activités menées en faveur des droits de l'homme aux niveaux national et international et à s'inspirer des meilleures pratiques susceptibles d'être intégrées dans les politiques et lois nationales pertinentes.

136. Conscient des avantages qu'offre une étroite collaboration avec les organisations de la société civile, le Gouvernement est résolu à nouer des liens encore plus étroits avec celles-ci.

137. Le Gouvernement est déterminé à s'attaquer à la violence dans la famille, aux disparités constatées entre garçons et filles au niveau de l'enseignement supérieur et à la faible participation des femmes à la vie politique.

138. Le Bhoutan a l'intention de continuer à étudier et examiner les instruments relatifs aux droits de l'homme. Il a toujours estimé qu'il fallait d'abord créer les institutions politiques et sociales nécessaires et développer les ressources humaines du pays avant de contracter de nouvelles obligations découlant de conventions internationales. Manquant d'institutions solides et de personnel formé, le Gouvernement a encore beaucoup de mal à s'acquitter des obligations que lui imposent les conventions et traités internationaux. À mesure que le Bhoutan renforcera ses capacités, il envisagera de ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme pertinents.

C. Initiatives

139. Programme de rencontre avec la population: Le Gouvernement mène ce programme hebdomadaire depuis août 2013; il permet au grand public de rencontrer le Premier Ministre et d'autres membres du Gouvernement et d'exprimer ses doléances concernant les politiques, règles et règlements gouvernementaux, la prestation de services publics, la gouvernance et d'autres questions, y compris les droits de l'homme. Ce programme continue d'être un système populaire permettant à la population de faire part de ses requêtes ou problèmes et au Gouvernement d'identifier les difficultés auxquelles sont confrontés les Bhoutanais au quotidien et de s'employer à les résoudre.

140. Système pénitentiaire à ciel ouvert: Cette initiative, qui a été lancée en mars 2013, témoigne de l'engagement du Gouvernement envers la protection et la promotion des droits fondamentaux de tous, y compris des personnes condamnées en application des différentes lois du pays. Ces prisons à ciel ouvert font office de camps transitoires et donnent la possibilité aux détenus de se réadapter, de se réhabiliter et de se réinsérer dans la société une fois leur peine purgée. Les prisonniers peuvent y exercer une activité rémunérée qui peut s'avérer utile à leur libération. En novembre 2013, 237 détenus ont bénéficié de ce programme, qui a donné de bons résultats. Conscientes qu'un tel programme n'avait pas été mis en place pour la population carcérale féminine, qui est peu nombreuse, les autorités ont décidé d'ouvrir à leur intention, en juin 2013, une prison à ciel ouvert dédiée à l'agriculture.

141. Initiatives de protection sociale: Bien qu'il n'existe pas de système institutionnalisé d'aide sociale, les Bhoutanais jouissent d'un niveau relativement élevé de sécurité sociale du fait de la gratuité des services sociaux de base disponibles et des liens familiaux forts. Le système de protection sociale mis en place par Sa Majesté le Roi constitue un filet de sécurité essentiel pour les groupes sociaux les plus vulnérables. Le Gouvernement s'emploie malgré tout à établir un système de protection sociale plus concret au travers des initiatives suivantes, dans la mesure où les ressources sont disponibles:

- a) Mise au point d'une politique de protection sociale des travailleurs nationaux;
- b) Élaboration d'un régime d'allocation chômage;
- c) Mise en place d'un régime universel de pensions de vieillesse non subordonné au versement de cotisations;
- d) Création de résidences pour les personnes âgées.

142. Initiatives des organisations de la société civile: Les organisations de la société civile ont joué un rôle déterminant dans la promotion du bien-être des personnes handicapées, des personnes vivant avec le VIH/sida, des mineurs délinquants et des toxicomanes, des jeunes en décrochage scolaire et des personnes économiquement défavorisées. Elles ont joué un rôle décisif en matière de sensibilisation, de renforcement des capacités, de perfectionnement des compétences et d'autonomisation et ont contribué à améliorer la situation des personnes défavorisées en leur fournissant un soutien financier. Conscient de leur rôle essentiel, le Gouvernement est déterminé à collaborer étroitement avec elles et à les soutenir.

IX. Renforcement des capacités et assistance technique

143. Le Bhoutan souhaiterait bénéficier d'une assistance technique pour renforcer ses capacités et pouvoir s'acquitter de ses obligations en matière de présentation de rapports aux organes conventionnels.

144. Le Bhoutan souhaiterait bénéficier d'une assistance et d'une coopération techniques pour renforcer les capacités individuelles et institutionnelles dans le domaine des droits internationaux de l'homme.

145. Le Bhoutan souhaiterait bénéficier d'une assistance technique pour doter le pays de capacités en matière d'égalité hommes-femmes, d'autonomisation des femmes, de protection de l'enfance, de lutte contre la traite des êtres humains et de gestion des catastrophes.

X. Conclusion

146. Le Bhoutan est fermement déterminé à promouvoir et protéger tous les droits fondamentaux du peuple et à garantir la pérennité du système démocratique. Le Bhoutan apprécie le soutien et la coopération que lui apporte la communauté internationale dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir et protéger les droits de l'homme de tous, y compris les droits sociaux et économiques, comme en témoigne le concept de développement fondé sur l'indice de bonheur national brut. Ce concept a été incorporé dans les politiques publiques du Bhoutan malgré les nombreux obstacles qu'il rencontre en tant que petit pays parmi les moins avancés sans littoral.

Notes

- ¹ District Administrative Unit.
 - ² Local Administrative Unit consisting of number of villages.
 - ³ ANER takes into account all 6-12 year old children enrolled in school system both in-country and abroad, children enrolled in the monastic system, and also 6-12 year old children who are enrolled in secondary classes.
 - ⁴ His Majesty's Secretariat.
-